Image not found or type unknown

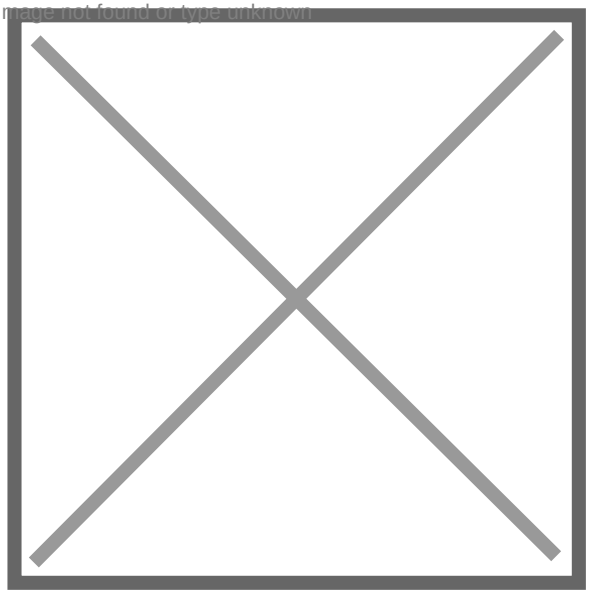

Motif de ruptureconventionnelle

Par **regisdj**, le **17/01/2014** à **13:53**

Bonjour,
Je vais avoir 60 ans cette année mais je ne pourrait partir à la retraite que fin 2016.

J'affronte actuellement de grosses difficultés personnelles : ma femme est très malade et à besoin d'une double greffe et un de mes fils a un handicap qui nécessite un suivi.

Je suis salarié dans une grande entreprise et la pression du management s'accentue.

Je réfléchis à demander à mon entreprise une rupture conventionnelle.

Est ce que ce type de motif personnel (besoin de me consacrer à ma famille à plein temps) est recevable dans ce cadre là?

D'autre part, nous avons droit à une prime de départ à la retraite (environ 10 mois dans mon cas).
Est ce que si je part en rupture conventionnelle, je pourrais malgré tout bénéficier ensuite de la prime de départ en retraite ?

Par **Lag0**, le **17/01/2014** à **14:47**

Bonjour,
La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'accord des parties. Il n'y a donc pas de motif particulier pour cette procédure, il suffit que l'employeur et le salarié soient d'accord pour la conclure.

Pour ce qui est de votre prime, votre entreprise actuelle ne pourra pas vous la verser si vous n'êtes plus salarié au moment de votre départ en retraite.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés